

Adresse de la société populaire d'Aix (Cher) qui félicite la Convention sur son décret qui proclame l'existence de l'Être suprême et annonce l'établissement d'un atelier de salpêtre, lors de la séance du 11 messidor an II (29 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Aix (Cher) qui félicite la Convention sur son décret qui proclame l'existence de l'Être suprême et annonce l'établissement d'un atelier de salpêtre, lors de la séance du 11 messidor an II (29 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 254-255;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25459_t1_0254_0000_11

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[Cherbourg, 11 prair. II] (1).

« Citoyens Représentants,

Nous venons d'acquiescer la certitude que *Paris* et *La Corday*, d'exécrable mémoire, ont légué à d'autres assassins leur horrible courage, puisque 2 Montagnards viennent d'éprouver la fureur de 2 nouveaux monstres soudoyés par l'affreuse ligue coalisée contre nous.

Ainsi, tandis que vous décrétés que la vertu et la probité sont à l'ordre du jour, que vous proclamés l'existence de l'être Suprême et l'immortalité de l'âme, les ennemis de la France, étouffant toute morale et toute humanité, proclament et soudoient les forfaits ! Et ils espèrent nous vaincre avec une arme aussi abominable ! Qu'ils apprennent, les scélérats, que l'Intelligence suprême qui veille sur nos destinées, déjouera toujours leurs odieuses manœuvres et nous fera triompher de leur férocité et de leurs nombreux satellites !

Mais, citoyens Représentants, malgré la protection visible du grand Être, malgré l'héroïsme de nos fiers républicains, la marche imposante de nos phalanges invincibles, une juste défiance, une précaution sage ne sont pas des moyens indignes de vous, et vous devez éviter les poignards des assassins d'Angleterre et d'Autriche, puisque vous voulez sauver votre Patrie et écraser le despotisme qui pèse sur le globe. Nous vous invitons donc, au nom de cette même Patrie, de prendre des mesures suffisantes pour mettre vos jours en sûreté et nous épargner le malheur de vous voir sacrifiés à la rage de nos ennemis. Soyez terribles, inaccessibles aux aristocrates, aux hypocrites modérés, aux traîtres et aux conspirateurs ! que l'homme pur, le patriote, l'opprimé puissent seuls approcher de votre asile et communiquer avec vous ! que les braves sans culottes de Paris soient commis à votre garde personnelle et qu'ils répondent de votre vie à leurs frères des Départemens ; alors nos inquiétudes cesseront, nous irons audacieusement combattre et vaincre les hordes de brigands inutilement armés contre nous et exterminer leurs lâches et trop criminels tyrans !

Vive la République ! Guerre à mort aux Anglais et aux Autrichiens ! Salut, confiance et Fraternité ! »

Jean DUBOIS, BOURGEOISE, VAUVEZ (*présid.*), PIMORT, LANIÈRE, MARTIN, B. HENRY, RAYEBOIS, LE CANNU, GIGUET.

6

Les administrateurs du directoire du district de Dol, département d'Ille-et-Vilaine, annoncent à la Convention nationale qu'ils viennent de faire un nouvel envoi d'argenterie à la monnaie de Paris, se montant à 213 marcs 5 onces 5 gros provenant des ci-devant églises de leur district, et d'un calice trouvé après le passage des brigands.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des revenus nationaux (2).

(1) C 308, pl. 1197, p. 20.

(2) P.V., XL, 259. Bⁱⁿ, 16 mess. (suppl^t). Mentionné par J. Sablier, n° 1409, mais avec des chiffres différents et en ajoutant l'envoi de 174 chemises.

7

Les citoyens de Montesquieu, district de Rieux, département de Haute-Garonne, félicitent la Convention nationale sur ses glorieux travaux, l'invitent à rester à son poste, et jurent de rester inviolablement attachés à la représentation nationale, de la défendre et de mourir pour elle.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Montesquieu, s.d.] (2).

« Citoyens Représentants,

Notre commune placée au pied de mont-pyrénées a toujours marché sur la ligne de la révolution et à la hauteur des principes Républicains.

Au premier cri de la Patrie en danger, tous nos jeunes gens ont couru à sa défense, depuis ce tems ils combattent, meurent, ou triomphent pour la liberté.

S'ils ont mérité de la patrie, vous avés bien mérité du peuple souverain. Représentants fidèles vous êtes chargés de la vengeance d'une grande Nation; nous ne sommes que vos instruments; continués donc du haut de la Montagne à diriger ces armées triomphantes, jusqu'à ce que le sol de la liberté soit purgé de l'aspect odieux des tirans et de leur esclaves assassins; que le sang de nos frères mourans pour la patrie soit vengé et que les longs outrages, dont les rois ont accablé les peuples, soient réparés.

Nous ne voulons la paix que des mains de la victoire, nous ne voulons en signer les articles que sur les débris sanglants des trônes.

Glorieux de vos vertus et de votre courage, nous seconderons tous vos efforts, nous nous réunirons à votre voix et nous vous défendrons de toutes nos forces.

C'est le vœu de toute notre commune et de la société populere réunis tous ensemble dans le temple de la raison.

Enflamés de l'amour de la Patrie, nous jurons de rester inviolablement attachés à la représentation Nationale, de la défendre, et de mourir pour elle ».

BOUÉ (maire), FORTANE (*agent nat.*), SENOU (*juge de paix*), BERJEAUT (*notable*), GUICHOU (*de la Sté popul.*) [et 14 signatures illisibles].

8

La société populaire et républicaine des Aix, district de Bourges, département du Cher, félicite la Convention nationale d'avoir mis à l'ordre du jour la justice et la vertu; applaudit au décret par lequel elle proclame l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme; l'invite à rester à son poste, et lui annonce qu'elle a établi un atelier de salpêtre, qui déjà a produit près de 800 liv. de cette précieuse matière, et que, grâce à l'activité

(1) P.V., XL, 260. Bⁱⁿ, 14 mess. (suppl^t).

(2) C 308, pl. 1197, p. 21.

des citoyens de cette commune, elle sera en état d'en fournir 4 à 500 liv. toutes les décades.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Les Aix, 10 prair II] (2).

« Citoyens Legislateurs

La société des Aix composée de vrais sans-culottes et cultivateurs, vient vous témoigner ses sentiments, non par des discours fleuris, que les vrais republicains ne doivent pas rechercher, mais avec ce langage simple et naturel qui caractérise toujours la sincérité.

Nous vous félicitons donc, citoyens montagnards, fleaux de la tyrannie, et régénérateurs de la liberté, de votre activité à déjouer les complots, et de l'énergie que vous avez déployé pour la prompte punition des traîtres; des décrets par les quels vous avez mis la probité et la vertu à l'ordre du jour, et proclamé les dogmes salutaires de l'existence de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme.

Continuez, sauveurs de la Patrie, vos grands travaux. Comptez sur notre zèle pour votre défense et le soutien de la République. Disposez de nos biens, de nos personnes[;] nous sommes prêts à tout pour vous seconder et assurer notre liberté[.]

C'est pour la faire triompher de ses ennemis que la Commune des Aix s'est empressée de former son établissement pour le salpêtre; déjà elle a eu l'avantage d'être une des premières du département du Cher à offrir à la République près de 800 livres de salpêtre, et d'après le zèle, la générosité et le courage des citoyens de cette commune, qui se disputent à l'envie l'encouragement de cet établissement, nous pouvons vous assurer que nous serons en état d'offrir à toutes les décades 4 à 500 livres de cet anti-aristocratie.

Perissent donc les traîtres, les tyrans et les esclaves, et qu'il n'y ait ni paix ni trêve pour eux!

Vive la République! Vive la Montagne!»

OGIER et 2 signatures illisibles.

9

Les administrateurs du département de Haute-Garonne témoignent leur indignation sur l'attentat dirigé contre les représentants du peuple, Collot d'Herbois et Robespierre.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Toulouse, 13 prair. II] (4).

« Citoyens Représentans du Peuple Français

L'impie coalition des Rois fremit de voir ses intrigues déjouées, ses armées généralement battues, la République s'élever Majestueusement au milieu des orages et menacer de sa puissance et de ses vertus leurs trônes. Les laches!

(1) P.V., XL, 260. Bⁱⁿ, 16 mess. (suppl^t).

(2) C 309, pl. 1205, p. 20.

(3) P.V., XL, 260.

(4) C 308, pl. 1197, p. 22.

ils désespèrent de la réduire par la force des armes, ils veulent l'assassiner dans la personne de ses représentans. Quelle perfidie! quel excès de sceleratesse! et ce parricide doit être expié par le même supplice que les autres crimes... et le peuple Français n'en tireroit pas une vengeance éclatante, terrible, capable d'empêcher un pareil attentat de se reproduire! Quel contraste entre la conduite des Bienfaiteurs de l'humanité et celle des prétendus Dieux de la terre! ils avoient avili l'espèce humaine, vous la rappelés à sa dignité primitive; ils avoient oblitéré son caractère, vous lui rendez toute son énergie. La vertu avoit perdu son influence, vous la retablissés dans ses droits; et l'on espère vous avilir, vous égorgér, vous assassiner! non? on n'y parviendra pas; le peuple Français se pressera plus que jamais autour de ses représentans, et chacun se croyant assassiné et plein du danger que 2 intrépides défenseurs du Peuple ont courrû, a juré de verser pour vous jusqu'à la dernière goutte de son sang».

[7 signatures illisibles].

10

Le citoyen Blouet écrit de Treguier, le 1^{er} messidor, en son nom et en celui de ses co-héritiers, qu'une famille qui a eu deux de ses fils tués et un troisième grièvement blessé en combattant les rebelles de la Vendée, fait à sa patrie un nouveau, mais léger sacrifice, du principal des deux tiers d'une rente de 61 liv. 13 sous 10 den., pour preuve de son entier dévouement pour la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des finances (1).

11

La société populaire de la commune de Touget, district de l'Isle-Jourdain, département du Gers, félicite la Convention nationale sur tous ses glorieux travaux, et particulièrement sur les victoires remportées par les braves défenseurs des armées des Pyrénées sur les esclaves espagnols. Elle l'invite à rester à son poste, à redoubler l'énergie du gouvernement révolutionnaire, et à poursuivre à mort les ennemis du peuple, tant intérieurs qu'extérieurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Touget, 16 flor. II] (3).

« Citoyens Legislateurs,

Les satellites du tiran de Madrid, et leur maître ont enfin entendu, le cri de la raison si chérie de la nation française; nos organes dont la voix terrible est comprimée dans les corps qui la renferment, en frappant de trop près leur oreilles nous en ont assuré la def-

(1) P.V., XL, 260. Bⁱⁿ, 16 mess. (suppl^t).

(2) P.V., XL, 261.

(3) C 309, pl. 1205, p. 21.